

08 juil 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 8 juillet 2005

## Recrutement de personnel civil supplémentaire

Sur proposition de la Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, Laurette Onkelinx, le Conseil des Ministres a approuvé l'attribution de crédits destinés à la conclusion d'une nouvelle série de conventions pour le recrutement de personnel civil supplémentaire chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires alternatives.

Sur proposition de la Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, Laurette Onkelinx, le Conseil des Ministres a approuvé l'attribution de crédits destinés à la conclusion d'une nouvelle série de conventions pour le recrutement de personnel civil supplémentaire chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires alternatives.

Grâce au recrutement de ce personnel supplémentaire, des projets pourront être lancés ou élargis dans les 4 secteurs suivants:1. les travaux d'intérêt général et la formation;2. la médiation pénale;3. les mesures alternatives à la détention préventive;4. les mesures alternatives à la saisine du juge de la jeunesse, dites "mesures de diversion".Les principaux objectifs de ces mesures judiciaires alternatives sont les suivants :- améliorer la prise de conscience par les auteurs d'infractions des dommages directs et indirects causés par leur comportement à la qualité de la vie et lutter contre la banalisation de ces comportements;- réduire le nombre et la durée de privations de liberté dans le cadre de la loi sur la détention préventive;- éviter le sentiment d'impunité provoqué par une mesure de classement sans suite dans les cas qui exigent une réaction sociale organisée, sans pour cela recourir au prononcé et à l'exécution d'une courte peine de prison;- offrir à ces personnes des possibilités de formation par la pratique d'une activité dans un contexte professionnel;- faciliter la réinsertion dans le tissu social de base des personnes ayant commis des faits d'une gravité moindre;- associer les autorités administratives locales à des initiatives crédibles tendant à réduire la criminalité;- réparer de façon significative le préjudice matériel et moral à la fois sur le plan personnel et sur celui de la société et garantir les droits de la victime;- diminuer les cas de récidive.Le montant réservé pour ces nouvelles initiatives est de 236.738,33 euros pour 2005. Ceci permet d'engager 7,5 nouveaux emplois à temps plein.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>